

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 27 septembre 2023**

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

**LES EPESSÉS** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERRE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **27. CONVENTION TRIPARTITE POUR LE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT A USAGE D'HABITATION « LE CLOS DU CORMIER » A SAINT PAUL-EN-PAREDS** – Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

La SAS La Bocaine a déposé un dossier de permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement à usage d'habitation « le Clos du Cormier » à Saint Paul en Pareds. Suite à l'autorisation délivrée pour ces aménagements, les travaux de viabilisation ont été réalisés et les terrains mis en vente.



Le propriétaire propose à la commune de Saint Paul en Pareds et à la Communauté de communes du Pays des Herbiers de transférer au prix de l'euro symbolique les équipements communs dans le domaine public intercommunal tels qu'indiqués dans la convention de transfert ci-annexée, dès lors que la conformité des ouvrages à transférer par rapport aux règles de l'art aura été constatée par les services techniques de la commune de Saint Paul en Pareds et de la Communauté de communes du Pays des HERBIERS.

Sont concernés pour la Communauté de communes du Pays des Herbiers :

- les équipements de collecte des déchets ménagers,
- le réseau de collecte et des équipements, pour la collecte et le traitement de l'assainissement des eaux usées, ces derniers seront mis à la disposition de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de convention de transfert ci-annexé,

Considérant que les ouvrages que la SAS LA BOCAINE propose de transférer pourront être intégrés dans le domaine public intercommunal et dans le domaine privé intercommunal,  
Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 7 septembre 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- accepter, à l'euro symbolique, le transfert à la Communauté de communes du Pays des Herbiers :
- des équipements de collectes des déchets ménagers,
- du réseau de collecte et des équipements, pour la collecte et le traitement de l'assainissement des eaux usées, du lotissement « le Clos du Cormier »,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer tout document s'y rapportant, notamment la convention de transfert, les frais étant à la charge du propriétaire cédant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,  
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 04 OCT. 2023

Publié électroniquement le :

04 OCT. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

